

BILAN DE COMPÉTENCES MODULAIRE

Booster de carrière – 16 heures

Ce document présente notre offre de bilan de compétences modulaires de 16h destinée aux particuliers.



Bilan de compétences

Un parcours de 16 heures pour revisiter son parcours, à travers le prisme d'une meilleure connaissance de sa personnalité professionnelle ; afin de rebondir en s'appuyant sur un plan d'action concret.

- Fixer votre objectif : un entretien pour analyser votre demande et votre parcours
- Collecter les éléments d'aide à la compréhension de votre situation professionnelle : inventaires d'intérêts et de motivations professionnels, inventaire de personnalité, recherches documentaires
- Définir un plan d'action réaliste et réalisable

1. Présentation de la démarche :

✓ C'est quoi un bilan de compétences ?

Notre démarche s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire fixé par la loi. Ouvert à tous les salariés et les demandeurs d'emploi, le bilan de compétences permet de faire le point sur sa carrière et de préparer son avenir professionnel. Selon l'article L6313-10 du code du travail, il a :

« (...) pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. »

✓ Public

Le bilan de compétences est un dispositif ouvert à tous. Cette offre est réservée aux particuliers avec un financement individuel.

Dans le cadre de notre engagement éthique et responsable, nous étudions toutes les situations particulières des personnes souhaitant s'inscrire afin de faciliter leur participation.

✓ Prérequis

Le bilan de compétences ne nécessite aucun pré-requis.

✓ Financement

Le bilan de compétences est finançable par le Compte Personnel de Formation (CPF), mais aussi par les OPCO, le plan de développement des compétences des employeurs ainsi que France Travail.

Salariés comme demandeurs d'emploi peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé, parfaitement aligné avec leurs objectifs d'évolution professionnelle.

Depuis le 20 février 2026, le montant maximum mobilisable via le CPF pour un bilan de compétences est fixé à 1 600 €. (À noter : le titulaire ne doit pas avoir bénéficié d'un financement public ou privé pour un bilan de compétences dans les cinq dernières années.)

Par ailleurs, depuis le 2 mai 2024, il existe une participation forfaitaire dans le cadre de l'utilisation du CPF. Celle-ci correspond au reste à charge que le titulaire du CPF doit régler lorsqu'il mobilise ses droits pour financer une formation éligible.

Depuis le 2 avril 2026, le montant de cette participation forfaitaire est fixé à 150 € par formation, quel que soit le coût total de la formation ou le solde disponible sur le compte CPF.

Cette évolution résulte du décret n° 2026-234 du 30 mars 2026 et remplace le montant précédent de 103,20 €, applicable jusqu'au 1er avril 2026.

[Accédez à notre offre sur EDOF](#)

Cette offre est réservée aux particuliers.

Pour les employeurs, une offre dédiée avec des tarifs entreprise est disponible sur demande.

[Le compte personnel de formation \(CPF\) | Travail-emploi.gouv.fr | Ministère du Travail et des Solidarités](#)

✓ Modalité d'inscription

Après la prise de contact, nous conviendrons d'un entretien préliminaire.

Celui-ci permet, d'une part, pour le bénéficiaire de bien comprendre le dispositif pédagogique du Bilan de compétences, ainsi que le cadre légal. D'autre part, l'entretien permet de définir des objectifs réalistes et réalisables qui seront formalisés dans une fiche de positionnement.

Enfin, si vous souhaitez confirmer votre inscription, nous signerons un contrat d'accompagnement en bilan de compétences et nous conviendrons ensemble d'un planning prévisionnel. Ensuite, vous pourrez vous inscrire sur le site MonCompteFormation si vous souhaitez activer un financement via votre CPF.

✓ Dates de session

Nous conviendrons ensemble du planning prévisionnel,

Après le délai légal de rétractation (14 jours), nous pourrons commencer votre parcours de bilan de compétences, selon le planning co-construit ensemble afin de nous adapter au mieux à votre situation et à vos besoins spécifiques.

Vous recevrez toutes les informations nécessaires au bon déroulé des séances (invitations, documentation, et guides de travail).

✓ Concrètement comment ça se passe ?

Le bilan de compétences se déroule en 3 phases avec des objectifs précis :

- ✓ **Phase préliminaire : Savoir d'où on part**
- ✓ **Phase d'investigation : Savoir où on veut/peut aller**
- ✓ **Phase de conclusion : Définir les moyens et le plan d'actions pour y parvenir**

Un consultant spécialisé vous accompagne en vous proposant des outils standardisés et fiables à chaque étape. Le contenu des échanges est confidentiel et le consultant est tenu au secret professionnel.

“Comme un révélateur en photographie argentique, nous créons les conditions, proposons les outils pour que vous trouviez vos réponses.”

Une méthode éprouvée, une approche personnalisée pour répondre aux objectifs de chacun !



**Le bon timing, le bon rythme
pour atteindre
vos objectifs
et gagner en autonomie.**





Notre proposition

Avant le démarrage de l'action, un entretien de diagnostic vous est proposé afin de formuler votre demande et de vous informer sur les conditions de déroulement du bilan et les méthodes mises en œuvre. Ensuite, nous vous proposons 8 séances de 2 heures, réparties sur environ 5 semaines, en fonction de vos disponibilités.

Chaque séance est consacrée à un objectif défini.

✓ Phase préliminaire

Après avoir analysé votre demande, nous co analysons votre parcours. Des questionnaires, des inventaires de personnalité et d'intérêts professionnels vous seront ensuite proposés afin d'identifier votre profil.

✓ Phase d'investigation

Des résultats de tests vous seront présentés sous une forme adaptée à l'appropriation. Ces éléments permettent de cibler des pistes de recherches. A l'issue d'étapes de documentation et d'enquêtes professionnelles, une analyse partagée des données recueillies conduira à la formulation d'un projet professionnel.

* **Outils utilisés** : MBTI, PROCESS COM, QE Pro ou QE g, IRMR 3, Inforizon

✓ Phase de conclusion

Lors de la dernière séance du bilan de compétences, le plan d'action est co construit et un CV conforme au projet est élaboré. A cette occasion, un document de synthèse est remis, reprenant les différentes étapes du bilan et les résultats d'investigation.

Cette synthèse appartient au bénéficiaire et peut être un outil de communication sur le projet pour en faciliter la mise en œuvre. Le bénéficiaire est seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse, qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.



Vos clés de succès

- ★ Un contrat : un objectif co construit
- ★ L'engagement réciproque
- ★ La co-responsabilité
- ★ Notre motivation à travailler à vos côtés

2. Tarif forfaitaire

Un Bilan de compétences – Booster de carrière :

- 16 heures de travail
- Travail sur votre objectif en capitalisant sur vos ressources
- Passation de tests
- Remise de rapports complets et détaillés de vos inventaires de personnalité et d'intérêts
- Documentation : accès au logiciel Inforizon (1303 fiches métiers)
- Appropriation et Accompagnement à la définition de votre plan d'action
- Entretien de synthèse et remise d'un Document de synthèse

- Une séance de suivi, à votre convenance, par téléphone dans les 6 mois qui suivent la fin du bilan.

✓ **Montant Total du bilan 1950 € Net de Taxes**
TVA non applicable - Art. 261.4.4a du CGI

3. Vos interlocuteurs privilégiés



Sandrine Bruas

Psychologue du travail

24 ans d'expérience en tant que consultante en bilan de compétences et en accompagnement à l'orientation professionnelle dans le secteur privé et public.



Géraldine Juvin

Coach certifié #ACC-ICF # MBTI #PROCESS COM®QE Pro®

19 ans d'expérience en stratégie, management et recrutement dans le secteur privé dont 8 ans dans l'accompagnement.





La Loi de finance du 20 février 2026 fixe de nouvelles règles : le montant du CPF mobilisable maximum pour le bilan de compétences est de 1 600 €. En outre, le titulaire ne doit pas avoir bénéficié d'un financement public ou privé pour un bilan de compétences réalisé au cours des 5 dernières années. Depuis le 2 mai 2024, les droits inscrits sur le compte personnel de formation ne suffisent plus pour payer une formation, le titulaire doit payer une participation forfaitaire de cent euros, indexé sur l'inflation.

[Apprentissage et formation professionnelle - Reste à charge obligatoire pour l'achat d'une formation \(youtube.com\)](https://www.youtube.com/watch?v=...)



Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82690293469 auprès du Préfet de Région AURA. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Certifié Qualiopi selon le référentiel national sur la qualité pour les activités « actions de formation et bilan de compétences » sous le numéro 2100539.1

VT 23/01/2023
V 13/04/2026